



Canadian **Federation** for the
Humanities and Social Sciences
Fédération canadienne
des sciences humaines

Creating a Legacy: Questions about Planned Giving

Philanthropic opportunities for members of the academic community and donors to the Canadian Endowment for the Humanities and Social Sciences in estate and financial planning:

A Guide to Engaging Professional Services

Vous songez à effectuer un don testamentaire : des questions au sujet des dons planifiés

Occasions philanthropiques de planification financière et successorale pour les membres du milieu universitaire et les donateurs de la Fondation canadienne pour les sciences humaines :

Guide à l'embauche de services professionnels

Personal Commitment: A Starting Point

I am a supporter of teaching and research in the Humanities and Social Sciences and wish to continue to be so by directing a portion, if not the whole, of my charitable donations to ensure the future of these disciplines in Canada.

I want to maximize the effectiveness of my donations and know that to do so I had better ask myself questions that will prepare me to speak to professional advisers. Where do I start?

I believe the effectiveness of my charitable giving depends on long-term planning and that my support of the disciplines promoted by the Federation will form part of a larger philanthropic plan which will depend on how I manage my assets and bequeath my estate to individuals and institutions. This larger plan makes me see that charitable giving involves other considerations and ongoing tasks. I need to probe my assumptions and values before finalizing decisions about continuing and future donations. I will re-examine the fulfilment I draw from philanthropy and reassess what I can afford to give to charity and when.

Shall I be passing all assets to my spouse? Do the wills of spouses necessarily make one another exclusive beneficiaries? Will I be dividing assets between my spouse, siblings, and cousins? If my spouse needs no further assets, will I bequeath them wholly to my children? Will I bequeath assets to children, to grandchildren, and to nieces and nephews?

If I have no offspring, will I bequeath assets to the children of my siblings? Or, to the offspring of my spouse's siblings? Are my family members so well-off that they need no legacies from me? Am I free to create

L'engagement personnel, un point de départ

J'appuie l'enseignement et la recherche en sciences humaines et je souhaite continuer de le faire en orientant une partie, sinon la totalité, de mes dons de charité afin d'assurer l'avenir de ces disciplines au Canada.

Je veux maximiser l'efficacité de mes dons et je sais que, pour ce faire, je dois me poser certaines questions qui me prépareront à parler à des conseillers professionnels. Où dois-je alors commencer?

J'estime que l'efficacité de mes dons de charité repose sur une planification à long terme et que l'appui que j'accorde aux disciplines soutenues par la Fédération fera partie d'un plus vaste plan philanthropique qui dépendra de ma façon de gérer mes biens et de léguer ma succession à des personnes et à des institutions. Ce plan plus étendu me permet de constater que les dons de charité comportent d'autres considérations ainsi que des tâches continues. Je dois examiner à fond mes hypothèses et mes valeurs avant de prendre des décisions définitives au sujet du maintien et de l'avenir de mes dons. Je dois réexaminer le sens de satisfaction que je retire de mes activités philanthropiques et réévaluer les moyens financiers à ma disposition ainsi que le moment approprié pour effectuer des dons de charité.

Vais-je léguer tous mes biens à mon conjoint? Les testaments entre conjoints font-ils nécessairement de l'un et de l'autre, des bénéficiaires exclusifs? Vais-je répartir mes biens entre mon conjoint, mes frères et soeurs et mes cousins? Si mon conjoint n'a pas besoin de biens supplémentaires, vais-je les léguer entièrement à mes enfants? Vais-je léguer des biens à mes enfants, mes petits enfants et à mes neveux et nièces? Si je n'ai pas de descendance, vais-je léguer des biens aux enfants de mes frères et soeurs, ou aux descendants des frères et soeurs de mon conjoint? Les membres de ma famille sont-ils suffisamment à l'aise pour ne pas avoir besoin d'un héritage de ma part? Suis-je libre de créer des bénéficiaires en dehors de ma famille parce que mes enfants et mes petits-enfants sont

beneficiaries outside my family because my children and grandchildren are too well-off to need bequests from me?

Will I include my church or a political party in my will? What educational institution in addition to the Federation will I support? Shall I spread my assets as widely as possible? Or, shall I leave one or two major gifts which I shall define and see administered before I die?

I now see that such questions lead to others which I ought to address before deciding how to support charitable causes during and after my life.

Sensing Possibilities: Ways Forward

What is my stance on planned giving? Given legal and taxation technicalities, how shall I keep my focus on extending charitable giving in the most efficient, long-lasting and creative of ways? How shall I grasp the philanthropic opportunities that suit my circumstances while holding in mind what I ought to consider about estate and financial planning?

When I die, assets in my name will remain. (I may have heard that wills in Canada in the next few decades will contain on average \$300,000 worth of bequests to individuals.)

Do I have a precise idea of what my assets will be worth when I die? Do I know what they are worth now? Is the replacement value of my residence up-to-date in my insurance policy? Have I invested, or shall I be investing, in other real estate? Have I informed myself about the extent and kinds of my assets? Perhaps for insurance purposes I have inventories relating to certain assets? Do I need to make other inventories for such things as musical instruments, paintings, stamps, antiques, silverware, and other collectibles? Have I forgotten a guaranteed pension, an annuity, or an RRSP? Am I going to bequeath my books to a library that has assessed their

suffisamment à l'aise pour ne pas avoir besoin de dons testamentaires de ma part?

Vais-je inclure mon église ou un parti politique dans mon testament? Quel établissement d'enseignement vais-je favoriser en plus de la Fédération? Vais-je léguer mes biens au plus grand nombre de légataires possible? Ou bien vais-je léguer un ou deux dons importants que je vais définir et voir administrés avant mon décès?

Je constate maintenant que de telles questions en amènent d'autres que je devrai régler avant de décider de quelle façon je vais appuyer certaines causes charitables pendant ma vie et après mon décès.

Prendre conscience des possibilités : comment aller de l'avant

Quelle est ma position à l'égard des dons planifiés? Vu les subtilités juridiques et fiscales, comment puis-je me concentrer afin d'offrir des dons de charité de la façon la plus efficace, la plus durable et la plus créatrice? Comment vais-je saisir les occasions philanthropiques qui conviennent à ma situation tout en gardant à l'esprit ce dont je dois tenir compte en matière de planification successorale et financière?

À mon décès, il restera des biens à mon nom. (Je crois avoir entendu dire que, dans la prochaine décennie, les testaments au Canada renfermeront en moyenne des legs d'une valeur de près de 300 000 \$ en faveur de particuliers.)

Ai-je une idée précise de ce que sera la valeur de mes biens, lors de mon décès? Est-ce que je connais leur valeur aujourd'hui? La valeur de remplacement de ma résidence est-elle à jour, dans ma police d'assurance? Ai-je investi ou dois-je investir dans d'autres biens immobiliers? Me suis-je renseigné quant à l'étendue et à la nature de mes biens? Peut-être que, aux fins d'assurance, je possède un inventaire de certains biens?

Dois-je dresser d'autres inventaires de certains de mes biens comme les instruments de musique, les peintures, les timbres, les antiquités, l'argenterie, ou les autres articles

worth so that I or my estate will receive a tax creditable receipt? Have I named a beneficiary on an insurance policy or other financial instruments?

It is not easy to contemplate life expectancy, but I suppose this actuarial notion enters into estate and financial planning? If I have a spouse, which of us is likely to predecease the other? If I pass all my assets to my spouse, how will this decision affect my charitable giving?

If I have not yet made a last will and testament, am I aware of the problems not doing so will create for family members? Have I considered that governmental charges levied against intestate assets before they may be distributed according to provincial legislative formulae may reduce the net worth of my estate? How punitive might court costs be? How do I estimate by what amount legal processes would place assets of mine in government coffers? Do I have relatives for whom this issue should make me concerned? Likewise, for the charities I support?

When I die, my estate will be charged with paying taxes on my 'terminal' income tax report. I hear there may be ways of sheltering estates from certain tax liabilities. How does estate and financial planning address such issues? What are these ways and who addresses them—lawyers, estate planners or financial planners?

Facing Choices: Steps along the Way

I wonder if my will should stipulate the treatment of my assets upon my decease? Should I have them all turned into financially liquid assets? Is there any advantage to leaving stocks and shares to beneficiaries? Do I want to bind heirs

de collection? Ai-je oublié une rente de retraite garantie, une rente viagère ou un REER? Vais-je léguer mes livres à une bibliothèque qui les a évalués, afin que moi ou ma succession puissions bénéficier d'un dégrèvement fiscal? Ai-je nommé un bénéficiaire dans ma police d'assurance ou pour mes autres documents financiers?

Il n'est pas facile de songer à la longévité, mais je suppose que cette notion actuarielle entre en ligne de compte dans la planification successorale et financière. Si j'ai un conjoint, lequel d'entre nous est davantage appelé à décéder avant l'autre? Si je lègue tous mes biens à mon conjoint, dans quelle mesure cette décision influera-t-elle sur mes dons de charité?

Si je n'ai pas encore fait de testament, suis-je conscient des problèmes que cela pourrait occasionner aux membres de ma famille? Ai-je pris en considération que les frais imposés par le gouvernement à l'égard des biens légués sans testament, avant leur distribution, en vertu des lois provinciales, risquent de réduire la valeur nette de ma succession? À quel point les frais juridiques seront-ils néfastes? Comment évaluer la partie de mes biens que les mesures juridiques mettront entre les mains du gouvernement? Y a-t-il des membres de ma parenté pour qui ce détail devrait me porter à réfléchir? La même chose s'applique aux oeuvres de charité que j'appuie.

À mon décès, ma succession se verra facturer des impôts, dans ma déclaration de revenus « finale ». Je crois savoir qu'il existe des façons de mettre la succession à l'abri de certaines exigences fiscales. De quelle façon la planification successorale et financière règle-t-elle ces problèmes? Quels sont ces moyens et qui s'en occupe – les notaires, les avocats, les planificateurs successoraux ou les planificateurs financiers?

and beneficiaries to maintain assets in their original form, such as heirlooms and real property? Is this what trusts sometimes do? How do I explore the possibility of making certain heirs beneficiaries of trusts rather than direct owners of assets?

I have heard that either a trust or beneficiaries of a trust may declare income. What are the tax and financial implications of this distinction? Why should I consider my beneficiaries' age and income? What are the pros and cons of consulting with personal and charitable beneficiaries before making or revising my will?

I am uncertain whether talking to beneficiaries will enhance my satisfaction in legacy-making. How else am I to balance my wishes about handing on assets and the needs of beneficiaries? I am also concerned that talk about legacy-making may damage family harmony. How may I best avoid this? Will it help my legacy-making to think of it as a common form of financial planning? Does it relieve my concern to think of legacy-making as an ongoing process rather than a single deed? Should I revise my will as time passes and circumstances change? How often?

I usually support several charities including the Federation, but charitable concerns might oblige me to revise my will to be more specific?

I wonder if revising my will to reflect changed circumstances and intentions will lead me to alter pre-determinations regarding heirs – regarding what sums of money or portions of real property or percentage of assets they will receive? Were I to revise my will given changes to my income, tax liability, and assets, will I need to remove clauses formerly thought of as irrevocable?

Les choix à exercer : Les étapes en cours de route

Je me demande si mon testament devrait stipuler le traitement à accorder à mes biens, lors de mon décès. Devrais-je convertir tous mes biens sous forme liquide? Y a-t-il avantage à laisser des titres ou des actions à des bénéficiaires? Est-ce que je veux obliger les héritiers et les bénéficiaires à conserver certains biens dans leur forme originale, comme les souvenirs de famille ou les biens immobiliers? Est-ce peut-être ce que font parfois les fiducies? Comment examiner la possibilité de rendre mes héritiers bénéficiaires d'une fiducie, plutôt que propriétaires directs des biens?

J'ai entendu dire qu'une fiducie ou les bénéficiaires d'une fiducie peuvent avoir à effectuer une déclaration de revenus. Quelles sont les conséquences fiscales et financières de cette distinction? Pourquoi devrais-je tenir compte de l'âge et des revenus de mes bénéficiaires? Quels avantages et quels inconvénients y a-t-il à consulter les personnes et les oeuvres de charité qui bénéficieront de mes biens, avant de rédiger mon testament ou d'y apporter des modifications?

Je ne suis pas sûr que de parler à mes bénéficiaires augmentera ma satisfaction à l'égard de mes dispositions testamentaires. De quelle autre façon puis-je maintenir l'équilibre entre mes volontés testamentaires et les besoins de mes bénéficiaires? Je crains aussi que les discussions au sujet de mes dispositions testamentaires puissent nuire à l'harmonie familiale. Quelle est la meilleure façon d'éviter cela? Est-ce que le fait de considérer cela seulement comme une forme ordinaire de planification financière pourrait m'aider à planifier mes dons? Si je considérais mes dons comme un processus continu plutôt qu'un geste pratiqué une seule fois, cela pourrait-il atténuer mes préoccupations? Devrais-je modifier mon testament avec le temps et à mesure que les circonstances changent? À quels intervalles?

I imagine that gifts specified in irrevocable clauses are important parts of planned giving since there is likely to be a time lapse between the definition of gifts and their being received. Far from holding we are immune to accidents, I know the certainty that accidents occur is one reason for having a will and keeping it up-to-date.

While marital status has a bearing on irrevocable clauses, I have neither spouse nor children, so I believe there is no cause not to put irrevocable clauses into my will. But friends who divorce may have irrevocable clauses legally challenged. Is this what happens to pensions in divorce cases? Are pension assets shared by divorced people whether or not listed in wills?

Colleagues know that it is standard practice for colleges and universities to ask donors to provide notarized copies of clauses in wills to engage them in recognition, to encourage them to make partial legacies early (e.g. a cottage), and to participate in stewardship (e.g. adjudication of prizes) under strict limits. Does this practice suit me?

I wonder if I may set limits to the use of my assets. Besides passing assets unrestrictedly into the possession of certain relatives, I might like to limit the usage of assets by other relatives. I don't like the term 'spendthrift trust,' but what does it permit? I may want a couple of my beneficiaries to enjoy the income from certain assets without being able to own them.

Is it the case that one aspect of planned giving to charitable organizations is negotiation of how my gifts are invested and how used for occasional, term, or perpetual purposes? I read in the press that such involvement is encouraged by community foundations.

J'appuie habituellement un certain nombre d'œuvres de charité, y compris la Fédération, mais certaines préoccupations entourant les œuvres de charité pourraient m'obliger à modifier mon testament afin qu'il soit plus précis.

Je me demande si la modification de mon testament pour refléter des circonstances et des intentions nouvelles pourrait m'amener à changer les dispositions préétablies des héritiers quant aux sommes d'argent, aux parts de propriétés immobilières ou au pourcentage des biens qui leur seront légués? Si je change mon testament pour tenir compte des modifications de mon revenu, de mes obligations fiscales et de mes biens, me faudra-t-il éliminer des clauses qui, auparavant, étaient considérées comme irrévocables?

J'imagine que les dons stipulés dans une clause irrévocable constituent une partie importante de la planification de dons, vu qu'il y a de bonnes chances qu'il s'écoule une certaine période entre la stipulation d'un don et sa réception. Loin de penser que nous sommes à l'abri des accidents, je sais que le fait que des accidents se produisent constitue une bonne raison d'avoir un testament et de le tenir à jour.

Bien que l'état civil ait une portée sur les clauses irrévocables, comme je n'ai pas de conjoint ni d'enfants, je crois qu'il n'y a aucune raison alors d'inclure des clauses irrévocables dans mon testament. Mais certains de mes amis qui divorcent voient parfois leurs clauses irrévocables contestées sur le plan juridique. Est-ce le sort réservé aux clauses de pension, dans les causes de divorce? Les fonds de retraite sont-ils partagés entre les parties au divorce, qu'ils soient ou non mentionnés dans un testament?

Des collègues m'ont dit qu'il était pratique courante, dans les collèges et universités, de demander à leurs donateurs de leur fournir une copie notariée des clauses de leur testament, aux fins de reconnaissance, pour les encourager à effectuer des legs partiels sur une base anticipée (p. ex. un chalet) et pour participer aux activités de gestion (p. ex. l'attribution des prix) selon certaines limites restreintes. Cette pratique me convient-elle?

What is a statement of trust? When I fill one in, should I add requirements about investment strategies and the use of income? How much do statements of trust oblige charities to honour donors' intentions? Under what restrictions may I ask that my donations be treated individually? May my executors and relatives expect to receive annual statements concerning the funds I have donated, and will they be permitted to revise terms in the statement of trust?

How should I think of having a major donation or bequest recognized? What drawbacks, if any, are there to honouring the name of a loved one? Should I ask that my bequest be placed in a generic or specific endowment, given the possibility that I would like to perpetuate the memory of a family member? Should I require, for reasons of recognition, that the endowments I fund have a guaranteed minimum existence of ten years?

The size of my estate – the posthumous residue of my assets and real property – will, I understand, depend to a degree on how I structure tax liabilities in my retirement years and, especially, in the two years immediately before my decease. Why is this so?

What are the pros and cons of reducing my estate before I die (e.g. by passing heirlooms on to family members) and of keeping such transfers of property out of my will? Is this a safe way of keeping down administrative and probate fees? What is involved in probating a will and how do provincial regulations vary across the country?

How should I consider the tax liabilities of beneficiaries when transferring property to them outside my will? Are charities exempt from disbursement rules if I pass assets to them in the form of bequests? Under what conditions are charities best able to accumulate capital and grow endowments?

Je me demande si je peux fixer des limites quant à l'utilisation de mes biens. En plus de transférer des biens sans restrictions à certains membres de la parenté, j'aimerais peut-être limiter l'utilisation de biens par d'autres membres de la parenté. Je n'aime pas l'expression « fiducie à participation protégée », mais que permet-elle? Je voudrais peut-être que quelques-uns de mes bénéficiaires jouissent du revenu découlant de certains biens sans qu'ils soient en mesure d'en être les propriétaires.

Se pourrait-il que l'un des aspects des dons planifiés en faveur d'oeuvres de charité consiste à négocier de quelle façon mes dons seront investis et de quelle manière ils seront utilisés à des fins soit occasionnelles, temporaires ou permanentes? Je lis dans la presse que les fondations communautaires favorisent une telle participation.

Qu'est-ce qu'un acte de fiducie? Si je choisis un tel moyen, devrais-je ajouter des conditions au sujet des stratégies de placement et de l'utilisation des revenus? À quel point un acte de fiducie oblige-t-il l'oeuvre de charité à respecter les volontés du donateur? Dans quelles conditions puis-je demander que mes dons soient traités individuellement? Mes exécuteurs et les membres de ma parenté peuvent-ils s'attendre de recevoir des relevés annuels concernant les sommes que j'ai données, et sont-ils autorisés à modifier les dispositions de l'acte de fiducie?

Comment dois-je envisager de faire reconnaître un don ou un legs important? Quels inconvénients, s'il en est, y a-t-il à faire respecter la mémoire d'un être cher? Devrais-je demander que mon legs soit placé dans une fondation générique ou dans une fondation précise, étant donné que je voudrais peut-être perpétuer la mémoire d'un membre de ma famille? Devrais-je exiger, à des fins de reconnaissance, que les fondations que je soutiens aient une durée minimale garantie de dix ans?

L'étendue de ma succession – le résidu posthume de mes biens meubles et immeubles – dépendra, si je comprends bien, de la façon dont je vais structurer mes obligations fiscales

If I wish to minimize income tax incurred by my estate, how might I do so by a judicious use of tax creditable charitable receipts? Is it possible to reduce income tax paid by my estate on my 'terminal' tax return? How might my estate be refunded from tax paid on my penultimate income return?

Like many academics resident in Canada, I may not be a Canadian citizen, may own property in other countries, may earn income in other countries as well as in Canada. How will such factors modify the questions I ask myself?

The Will: Reaching the Destination

If a last will and testament need include only such items, as my name, signature, and place and date of signature along with the name of my beneficiary or beneficiaries, do I need to pay a lawyer to draw one up? May I not simply purchase a legal kit? What are the advantages and disadvantages of legal kits? If I employ an accountant to complete my tax returns or a financial adviser to make my investment and retirement plans, does it not make sense to rely on a lawyer for my will?

I suppose that one reason for securing the services of a lawyer is to prevent my ultimate wishes from being obstructed. I know wills are sometimes contested by those who believe they should have been included or those who think a will's distributions unfair. Perhaps I had better realize that verbal ambiguities should as far as possible be eliminated by precise, technical wording, for surely ambiguities will be reduced by a lawyer.

Since the realization of my posthumous wishes is affected by circumstances that change between the writing of

au cours de mes années de retraite, et en particulier, au cours des deux années précédant immédiatement mon décès. Pourquoi en est-il ainsi?

Quels sont les avantages et les inconvénients de réduire ma succession avant mon décès (c.-à-d. en transférant aux membres de la parenté certains souvenirs de famille) et à exclure ces transferts de biens de mon testament? Est-ce une façon sûre de réduire les frais administratifs et d'homologation? Que faut-il faire pour faire homologuer un testament et dans quelle mesure les règlements diffèrent-ils d'une province à l'autre?

Dans quelle mesure dois-je tenir compte des obligations fiscales des bénéficiaires, lorsque je leur transfère des biens hors de ma succession? Les oeuvres de charité sont-elles exemptes des règles touchant le versement minimum, si je leur transfère des biens par testament? Dans quelles conditions les oeuvres de charité sont-elles mieux placées pour accumuler du capital et accroître la valeur d'une fondation?

Si je veux minimiser l'impôt sur le revenu que doit verser ma succession, comment puis-je y parvenir par une utilisation judicieuse des reçus d'impôt pour dons de charité? Est-il possible de réduire l'impôt sur le revenu que devra verser ma succession, lors de ma déclaration de revenus « finale »? Comment ma succession peut-elle récupérer l'impôt versé lors de mon avant-dernière déclaration de revenus?

Comme nombre d'universitaires résidant au Canada, il se peut que je ne sois pas citoyen canadien, que je possède des biens à l'étranger, que je touche des revenus provenant d'un autre pays et que j'aie à payer des impôts dans d'autres pays, en plus du Canada. Comment ces facteurs influent-ils sur les questions que je dois me poser?

Le testament : Parvenir à destination

Si un testament ne doit comprendre que mon nom, ma signature, le lieu et la date de la signature et le nom de mes légataires, ai-je besoin de faire appel à un notaire ou un avocat pour le rédiger? Ne puis-je pas simplement me

my will and its being proven, I see that wills may become outdated in several ways and that a lawyer will help to review my will and even serve as an executor of my estate since he or she will be familiar with my concerns and wishes over time. The decease of a beneficiary and changes in my assets are two of the more obvious ways in which wills may become outdated and require reformulating.

I understand that one prerequisite of a will is the determination of net worth which entails balancing my assets and liabilities. I suspect that many people underestimate the value of their personal property and that assessing liabilities such as property, income and investment taxes is no easy task without being methodical. Although it is arduous, I determine to build inventories of personal goods and other property in and beyond what I need for purposes of insurance.

I now realize that I must carefully choose executors of my will and determine what functions institutional executors best perform. I need to think of consulting appraisers of art, antiques, and other collectibles. To determine what my estate will distribute, I also need to compare the fees charged by various executors (e.g. trust companies, banks, lawyers, etc.). I wonder how I will decide what roles I might give to friends or family members who agree to serve as executors and what kind of arrangement I should have with them. Such considerations make me wonder again about what heirlooms and objects of sentimental value I should include in or exclude from a will.

If I sign a 'statement of trust' with a charitable organization, I had better secure professional help in clarifying my role in this process. I will need to be comfortable about the relation between clauses in my will and clauses

procurer une trousse juridique? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une trousse juridique? Si j'ai recours à un comptable pour la préparation de mes déclarations de revenus ou à un conseiller financier pour la planification de mes placements et de mes fonds de retraite, n'est-il pas logique de consulter un notaire ou un avocat pour mon testament?

Je suppose que l'une des raisons de recourir aux services d'un notaire ou d'un avocat consiste à empêcher que l'on déroge à mes dernières volontés. Je sais que parfois, les testaments sont contestés par des personnes qui prétendent qu'elles auraient dû être avantagées ou qui jugent la répartition testamentaire injuste. Je dois donc veiller à éviter autant que possible toute ambiguïté dans la rédaction de mon testament par l'utilisation de termes techniques précis, ce que j'obtiendrais certainement en ayant recours à un notaire ou un avocat.

Comme la réalisation de mes dernières volontés subit l'influence des changements de circonstances entre le moment de la rédaction de mon testament et celui de son exécution, je reconnais qu'il y a plusieurs façons par lesquelles un testament peut devenir désuet. Or, un notaire ou un avocat m'aidera à revoir mon testament et pourra même servir d'exécuteur de ma succession, vu qu'avec les années, il sera au courant de mes préoccupations et de mes volontés. Les deux changements de circonstances les plus courants qui ont tendance à rendre un testament désuet et à nécessiter sa modification sont le décès d'un légataire et les changements dans la nature de mes biens.

Je comprends que l'une des conditions essentielles d'un testament consiste à établir ma valeur nette, c'est-à-dire faire le bilan de mon actif et de mon passif. Je soupçonne que plusieurs sous-estiment la valeur de leurs biens personnels et qu'il faut beaucoup de méthode pour pouvoir évaluer certains éléments de passif comme les impôts sur les biens, sur le revenu et sur les placements. Bien qu'il s'agisse d'une tâche ardue, je m'efforce de dresser l'inventaire de mes biens personnels et de mes autres biens d'une façon plus détaillée que ce dont j'ai besoin aux fins d'assurance.

in statements of trust. If I am going to retire to another province, I suppose it advisable to look into the trust laws that pertain there.

I wish to make a bequest to a charitable organization but have not yet decided what form the bequest will take. I support it unrestrictedly. Then again I might decide that my bequest should support defined functions. If I choose the latter, I had better find out from the charity what level of giving is required for establishing endowed and named funds. I may want different kinds of recognition from different charitable organizations. I might want my bequest recognized when it is legally given and before it comes into effect.

Beyond The Visible End: Envisioning Futures

Since planned giving involves the disposal of future and current assets, making legacies requires me to estimate my assets in terms of such economic factors as inflation and purchasing power. This probably will make me more eager for the services of professionals – for the experience of financial planners in the growth rates of various investments and for the knowledge of actuaries, insurance brokers and realty appraisers. Changes in tax laws, tax shelters and pension legislation are further reasons why I might consult experts to estimate my future net worth, especially if I put guaranteed pensions, RRSP's, and insurance policies into my will.

It is a novel idea that I may donate assets now that are not to-hand, but this is another reason to consult professionals because they are increasingly processing philanthropic gifts on the basis that one does not have to have now what one gives

Je constate maintenant que je dois choisir avec soin mes exécuteurs testamentaires et déterminer quelles fonctions il est préférable de confier à des exécuteurs professionnels. Je dois songer à consulter des évaluateurs d'œuvres d'art, d'antiquités et d'autres objets de collection. Pour déterminer les biens à distribuer dans ma succession, je dois aussi comparer les honoraires exigés par les divers exécuteurs (p. ex. les sociétés de fiducie, les banques, les notaires ou avocats). Je me demande comment je déciderai du rôle que je pourrais confier à des amis ou membres de la famille qui accepteront d'agir comme exécuteurs et quels genres d'entente je devrai avoir avec eux. Ces considérations me portent aussi à réfléchir sur les souvenirs de famille et les objets de nature sentimentale que je devrais inclure ou exclure dans mon testament.

Si je signe un « acte de fiducie » en faveur d'une oeuvre de charité, je ferais mieux de recourir aux services d'un professionnel, pour éclaircir mon rôle dans ce processus. Je devrai aussi être satisfait du lien entre les clauses de mon testament et celles de l'acte de fiducie. Si je compte habiter une autre province après ma retraite, j'imagine qu'il serait sage de se renseigner sur les lois entourant les fiducies dans cette province.

Je souhaite léguer des biens à une oeuvre de charité, mais je n'ai pas encore décidé quelle forme prendra ce don. J'appuie cette oeuvre sans limites. Mais, je voudrai peut-être que le don que j'effectue serve à appuyer certaines fonctions précises. Dans ce cas, je devrai consulter l'oeuvre de charité pour déterminer le montant du don exigé pour mettre en place une fondation ou un fonds commémoratif. Je pourrais préférer une certaine forme de reconnaissance différente de la part de différentes oeuvres de charité. Je voudrai peut-être que mon don soit reconnu une fois qu'il aura été rendu officiel sur le plan juridique et avant son entrée en vigueur.

now. Insurance brokers are among those to be consulted on this matter. They and others will tell me that I may transfer assets to a charity while retaining earned income from those assets and receiving tax credits from the notarized transferral of ownership.

Clearly, professionals will develop my understanding of disposable assets, as in the following cases: I might own an insurance policy with a cash surrender value I no longer need; I might increase my giving by purchasing a new insurance policy and earning tax credits from paying the premiums; I may bequeath a registered plan so that my estate will receive tax credits at the time of my death; I might want irrevocably to give assets to a charity but need to know that the retained investment income will meet my ongoing needs.

Assistance?

If you wish to discuss any of the issues touched on in this pamphlet, please contact the Federation which will be pleased to help you get the most out of your legacy-making.

Certain modes of planned giving, such as private foundations and charitable community foundations, have been omitted from this pamphlet so as to avoid over-complication.

Vous avez besoin d'aide?

Si vous désirez obtenir d'autres renseignements sur les sujets abordés dans ce document, n'hésitez pas à consulter la Fédération. Celle-ci se fera un plaisir de vous aider à maximiser vos dons testamentaires.

Certaines formes de dons planifiés, comme les fondations privées et les fondations de charité communautaires, ont été omises de cette discussion, aux fins de simplification.

Au-delà des limites visibles : Imaginer l'avenir

Comme les dons planifiés supposent la disposition de biens courants et futurs, lorsque j'effectue un don, je dois évaluer mes biens en tenant compte de facteurs économiques comme l'inflation et le pouvoir d'achat. Je serai alors probablement plus porté à recourir aux services de professionnels – pour profiter de l'expérience des planificateurs financiers au sujet du taux de croissance de divers placements, ainsi que des connaissances des actuaires, des courtiers d'assurance et des évaluateurs immobiliers. Les changements apportés à la loi de l'impôt, aux abris fiscaux et aux lois sur les régimes de retraite sont d'autres raisons de consulter des experts, afin d'évaluer ma valeur nette future, surtout si mon testament comprend des rentes garanties, des REER et des polices d'assurance.

Il existe une nouvelle tendance selon laquelle je pourrais faire don aujourd'hui de biens qui ne sont pas encore réalisés, mais voilà une autre raison de consulter des professionnels, car ils sont de plus en plus appelés à mettre en place des dons philanthropiques selon le principe voulant qu'il n'est pas nécessaire d'être présentement en possession des biens que l'on veut léguer. Les courtiers d'assurance sont les personnes à consulter à ce sujet. Ils vous diront qu'il est possible de transférer des biens à une oeuvre de charité tout en conservant les revenus découlant de ces biens, et de bénéficier d'un crédit d'impôt à la suite d'un transfert de propriété notarié.

Évidemment, les professionnels m'aideront à comprendre le principe des biens disponibles, comme dans les cas suivants : si je possède une police d'assurance comportant une valeur de rachat dont je n'ai plus besoin, je pourrais augmenter la valeur du don en souscrivant une nouvelle police d'assurance et en recevant des crédits d'impôt correspondant à la valeur des primes payées; je pourrais léguer un régime enregistré de façon que ma succession reçoive des crédits d'impôt au moment de mon décès; je voudrai peut-être céder irrévocablement des biens à une oeuvre de charité, mais je devrai être convaincu que le revenu de placement conservé répondra à mes besoins continus.

This pamphlet is offered as a service to members of the academic community who have asked the Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences to respond to their interest in integrating charitable giving into estate and financial planning. The pamphlet, adopting a monologue form, conveys preliminary guidance. The Federation is not hereby offering professional advice.

Le présent document est offert en guise de service aux membres du milieu universitaire qui ont demandé à la Fédération canadienne des sciences humaines de donner suite à leur intérêt pour l'intégration de dons de charité à leur planification financière et successorale. Le document, présenté sous forme de monologue, donne des conseils préliminaires. La Fédération n'offre donc pas, par la présente, des services professionnels.



Canadian **Federation** for the
Humanities and Social Sciences
Fédération canadienne
des sciences humaines